

Maître d'Ouvrage

**LEGTA de MANCY**

**410, Montée Gauthier Villars**

**39015 LONS LE SAUNIER**

**Transformation du Gîte BIZOUARD en un T4 duplex**

**DEVIS DESCRIPTIF et QUANTITATIF  
des TRAVAUX (CCTP & DPGF)**

**LOT N°5 - PLOMBERIE-SANITAIRE**

**Architecte :**

**Cabinet BEURET RATEL**

2, rue des Rochettes - 39000 LONS LE SAUNIER

Tél : 03.84.24.43.24 - Fax : 03.84.43.07.69

beuret.ratel@wanadoo.fr

**Economiste :**

**SARL BROISSIAT DEQUEKER**

10, Bld Gambetta - 39000 LONS LE SAUNIER

Tél : 03.84.43.16.66 - Fax : 03.84.24.82.56

broissiat.economiste@wanadoo.fr

**Etudes Techniques :**

**Cabinet LAZZAROTTO**

9, Montée Saint Romain - 39200 SAINT CLAUDE

Tél : 03.84.45.60.28 - Fax : 03.84.45.12.12

bet@lazza.biz

**Février 2011**

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES COMMUNES - CCTC

L'entrepreneur devra exécuter les travaux faisant l'objet du présent devis en observant les prescriptions définies par les DTU, les cahiers du CSTB, les normes françaises, les arrêtés, circulaires, ordonnances et tous documents officiels se rapportant aux travaux en vigueur à la date de signature du marché.

L'entrepreneur devra procéder lui-même en accord avec le Maître d'œuvre et les entreprises intéressées à toutes les mises au point nécessaires pour l'exécution.

Les entrepreneurs soumissionnaires devront tenir compte dans l'évaluation de leur prix : d'une visite détaillée des lieux existants, de l'accès sur le chantier, de la consistance des travaux, etc...

L'ensemble des travaux seront à réaliser dans l'enceinte du  
lycée en site occupé

Les entrepreneurs comprendront dans leur offre l'intégralité des travaux nécessaires au parfait achèvement des travaux de la construction projetée.

Les entrepreneurs appelés à soumissionner doivent prendre connaissance des plans et descriptifs des ouvrages en vérifiant soigneusement les cotes et provoquer avant la remise des soumissions toutes explications nécessaires sur les points qui paraîtraient omis ou insuffisamment précis.

Ils sont également tenus de vérifier les quantités du devis (DQE) pour détecter **les erreurs ou omissions normalement décelables par un homme de l'art** et de les signaler à la maîtrise d'œuvre avant la remise de leur offre.

Aucun supplément ne sera accepté après signature des marchés

Ils ne pourront par la suite, prétexter d'une erreur ou d'une omission, tant sur les plans d'exécution que dans le présent CCTP, D.P.G.F. pour justifier des suppléments.

IL appartient à l'entreprise d'exécuter toutes investigations sur place qu'elle jugerait nécessaire à la remise de son offre.

Les réserves éventuelles seront formulées au moment de la remise des offres.  
Aucune contestation ne sera admise après la signature du marché.

## **PRESCRIPTIONS Lot PLOMBERIE-SANITAIRE**

### **GENERALITES RELATIVES AUX OUVRAGES DU PRESENT LOT**

Les travaux objet du présent lot sont traités à prix global et forfaitaire et seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :

- les documents techniques applicables aux ouvrages de Plomberie
- les Normes Françaises Homologuées (NF) et les Normes Européennes (EN) en particulier les normes :
  - NF D 18.001 robinet simple d'appareil sanitaire - Vocabulaire
  - EN 200 robinetterie sanitaire – Spécification techniques générales des robinets simples et mélangeurs (dimension nominale ½) PN 10 – Pression dynamique minimale de 0.005 Mpa (0.5 bar) (indice de classement D18-201)
  - NF D 18.202 mitigeurs mécaniques – Spécifications techniques générales
  - NF D 18.203 robinets mitigeurs thermostatiques – Spécifications techniques générales
  - NF D 18.205 robinetterie sanitaire – Accessoires de douche – Spécifications techniques générales
  - NF E 29.064 robinetterie – Robinet d'arrêt à soupape – Terminologie particulière à la robinetterie de bâtiment.
  - NF P 41.101 distribution d'eau chaude ou froide (terminologie)
  - NF P 41.102 évacuation des eaux usées (terminologie)
  - NF P 41.201 code des conditions minimales d'exécution des travaux de plomberie et installation sanitaires urbaines
  - NF P 43.001 robinets d'arrêt à soupape – Spécifications techniques générales
  - NF P 43.006 réducteurs de pression d'eau – Spécifications générales
  - NF P 43.015 robinets de puisage à soupape – spécifications techniques générales
- les normes du Ministère de l'Education Nationale
- le REEF édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et en particulier aux prescriptions des cahiers des clauses techniques des Documents Techniques Unifiés (DTU) n° :
  - 60.1 plomberie sanitaire pour bâtiments à usage d'habitation (référence AFNOR DTU P 40-201)
  - 60.11 règles de calcul des installations de plomberie sanitaire et des installations d'évacuation des eaux pluviales.
  - 60.2 canalisations en fonte, évacuation d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eaux vannes (référence AFNOR DTU P 41-220)
  - 60.31 canalisations en chlorure de polyvinyle non plastifié : eau froide avec pression (référence AFNOR DTU P 41.211)
  - 60.32 canalisations en polychlorure de vinyle non plastifié : évacuation des eaux pluviales (référence AFNOR DTU P 41.212)
  - 60.33 canalisations en polychlorure de vinyle non plastifié : évacuation des eaux usées et d'eaux vannes (référence AFNOR DTU P 41.213)
  - 60.5 canalisations en cuivre – distribution d'eau froide chaude sanitaire, évacuation d'eaux usées, d'eaux pluviales, installation de génie climatique. (référence AFNOR DTU P 41-221)

- 65.10 canalisations d'évacuation d'eau chaude ou froide sous pression et canalisations d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales à l'intérieur des bâtiments (référence AFNOR DTU P 52-305)
- 70.1 installation électriques des bâtiments à usage d'habitation (référence AFNOR DTU P 80-201)
- ainsi qu'aux Cahiers des Clauses Spéciales assortis aux DTU
- les règles de sécurité éditées par le Ministère du Travail
- le décret N°73-1007 du 31 Octobre 1973 codifié sous les numéros R3 123 à R.125.55 du code de la construction et de l'habitation relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêtés du 23 mars 1965 et du 25 juin 1980)
- l'arrêté du 31 Janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation.
- le Label Confort Acoustique
- le guide technique n°1 – hygiène publique – protection sanitaire des réseaux de distribution d'eau destinée à la consommation humaine.
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- toutes les normes et règles applicables au présent lot

### **SECURITE-PROTECTION-SANTE**

Dans le cadre de la Loi du 31/12/1993 et du Décret du 26/09/1994, l'entreprise est tenue de se conformer aux directives du coordonnateur SPS et devra se référer au plan général de coordination (PGC)

### **INDICATIONS AU CCTP**

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à leur mise en œuvre ainsi que tous les transports et manutentions diverses. L'entreprise en tant que spécialiste fera son affaire du présent CCTP et en aucun cas ne pourra se prévaloir d'une quelconque omission dans l'énumération des prestations demandées.

Les ouvrages seront réalisés conformément aux normes NFR applicables aux travaux du présent CCTP, et plus particulièrement aux normes NF P 41-101, 102, 201.

Il devra contacter tous les corps d'état concernés par l'exécution des ouvrages pour accord et coordination, pour notamment :

- emplacements et dimensions des trémies à réserver dans le gros œuvre
- emplacements et diamètre des chutes et alimentation
- passage des collecteurs

Il devra fournir en temps voulu ses plans de trous, scellements, etc. Tous les percements ou saignées qui ne seraient pas figurés à ces plans seront exécutés à ses frais, par les corps d'état concernés.

Tous les appareils prévus au présent CCTP sont considérés installés et mis en service avec sujétions de pose sur consoles ou autres, scellements, alimentations, vidanges et raccordement sur réseau en terre-plein prévu au lot Gros Œuvre.

Les appareils seront livrés en parfait état de propreté et l'entrepreneur prendra toutes dispositions pour en assurer la protection jusqu'à l'achèvement complet des travaux. De ce fait, tout appareil abîmé par un ouvrier quelconque et quel que soit son employeur, sera refusé au compte unique du titulaire du présent lot.

Les coûts de main d'œuvre seront inclus dans les prix unitaires de l'installation et pose des appareils et différents réseaux.

Les fourreaux auront un diamètre supérieur de Ø 5 mm minimum à celui des canalisations qu'ils protègent. L'étanchéité entre fourreau et canalisation sera obtenue par un joint plastique.

Les fourreaux seront utilisés pour tous passages de canalisations à travers les planchers, plafonds, parois verticales de 10 cm ou plus d'épaisseur. Ils devront dépasser de 1 cm le nu des plafonds et murs et de 5 cm le nu des planchers qu'ils traverseront. Des rosaces de propreté seront installées à chaque pénétration de plafonds.

L'entrepreneur du présent lot coordonnera ses ouvrages avec le titulaire du lot Electricité de manière à respecter les règlements en vigueur pour le croisement et le voisinage des tuyauteries d'eau et d'électricité : 3 cm en parcours parallèle et 1 cm en croisement.

Les installations seront réceptionnées provisoirement en attendant une année de service pour la réception définitive. Pendant cette année l'entreprise devra la garantie pièces et main d'œuvre de son installation et le remplacement de tout matériel défectueux. Sauf si une mauvaise conduite de celui-ci dû à l'utilisateur est constatée.

### **DOCUMENTS A FOURNIR**

L'entrepreneur fournira, pour la réception, l'ensemble des notices des fonctionnements et d'entretien des matériels et de l'installation ainsi que les plans de recollement.

### **ESSAIS DE L'INSTALLATION**

Il sera effectué des essais relatifs au bruit, tant pendant les puisage ou l'évacuation de l'eau. Aucun bruit ne devra être perceptible : vibrations, sifflements, coup de bélier, faute de quoi l'entrepreneur devra le remplacement des appareils, robinetteries ou canalisations défectueux.

Des essais seront réalisés par l'entreprise, sous le contrôle du Maître d'œuvre, et comprendront notamment :

- les essais d'évacuation des eaux usées et eaux vannes
- les essais de marche simultanée de plusieurs puisages et le contrôle de la température d'eau chaude sanitaire
- la vérification des débits et pression d'eau

A cet effet, l'entrepreneur devra fournir tout le matériel de contrôle et de mesure nécessaire et réaliser son installation de façon à ce que les mesures puissent être faites sans modification de celle-ci. Certains des essais ne seront réalisés que si l'installation se révèle déficiente et prête à contestation.

La réception interviendra après :

- les contrôles qualitatif et quantitatif du matériel
- le parfait achèvement des travaux et le contrôle positif de l'installation (en conformité avec le descriptif)
- la fourniture de la notice de fonctionnement et d'entretien
- les essais et réglages accompagnés de leurs fiches techniques (conformément aux dispositions figurant dans les documents techniques COPREC N°1 et N°2 publiés dans les suppléments spéciaux n°82.51 bis du Moniteur de Décembre 1982)

### **DONNEES DE BASE**

Les calculs des débits d'alimentation et d'évacuation devront être calculés suivant le NF P 41.201

Le branchement et le réseau de canalisations intérieures ont une section suffisante pour que la hauteur piézométrique de l'eau au point le plus élevé ou le plus éloigné de l'immeuble soit encore d'au moins 3 m à l'heure de pointe de consommation, même au moment où la pression de service dans la conduite publique atteint sa valeur minimale

Les vitesses de circulation dans les tuyauteries ne devront pas dépasser les valeurs maximales suivantes :

- réseaux enterrés et sous sol : 1.50 m/s
- colonnes montantes et raccordement aux appareils : 0.60 m/s

Pour les immeubles collectifs d'habitation, il convient de concevoir l'installation pour obtenir à l'entrée de chacun des logements, dans le collectif, une pression totale minimale de 1 b.

Le diamètre intérieur des branchements de vidange doit être au moins égal à celui des siphons qu'il reçoit.

### **ACOUSTIQUE**

Les équipements et installations sanitaires devront satisfaire aux exigences du label acoustique.

Outre la pression de 30 m CE maximum et la vitesse de 0.60 m/s sur la distribution d'eau, les précautions suivantes seront prévues :

- dissociation des canalisations et chutes par matériaux résilients type GAINOJAC
- tracé avec le minimum de coudes

- dissociation des appareillages de l'ossature du bâtiment :
  - baignoire avec plots résilients, en périphérie bande résiliente adhésive sur la tranche de la baignoire et tapis isophonique, étanchéité par joint souple à polymérisation à l'air
  - receveur de douche, étanchéité par joint souple à polymérisation à l'air
  - lavabos dissociés des consoles par plots résilients
  - WC reposant sur revêtement de sol et fixé par des chevilles plomb avec interposition de rondelles résilientes, entre tête et vis de cuvette et de type silencieux avec robinet d'arrêt silencieux

### **NOTA**

L'entreprise est tenue de vérifier les quantités données, aucun supplément ne sera accepté après signature des marchés.

## DESCRIPTIF DES TRAVAUX

### LOT N°5 - PLOMBERIE / SANITAIRES

#### 1 DEPOSE DIVERSES

Déposes diverses dans bains et cuisine comprenant :

- kitchenette 1.20\*0.60 sur meuble avec plaque électrique, frigo, lavabo, baignoire, WC
- compris dépose de toutes les canalisations EF-EC, dans cuisine, bains et wc, dépose des vidanges jusqu'aux chutes existantes dans bains et cuisine
- raccord plâtre après dépose appareils, colliers
- toutes sujétions

LOCALISATION :

- l'ensemble des logements

#### 2 LAVABO BRIVE DE 60/48

Ensemble lavabo comprenant :

- 1 lavabo de 60/48 modèle BRIVE réf. E 1286 de chez JACOB DELAFON ou équivalent
- 2 attaches
- 1 colonne sous lavabo
- 1 mitigeur type JULY E 16027-4CD-CP de chez JACOB DELAFON ou équivalent, garantie 5 ans du fabricant, alimentation par flexibles (raccordement par tubes cuivres soudés exclus), vidage laiton, 2 robinets d'arrêt droit à boisseau sphérique M/F
- 1 siphon HOSTAFORM L 211
- 1 joint mousse
- 1 joint d'étanchéité au silicone
- toutes sujétions

LOCALISATION :

- salle de bains RDC
- salle de bains étage

#### 3 EVIER CERAMIQUE 120/60

Ensemble évier céramique sur meuble comprenant :

- 1 évier 120/60 2 bacs, 1 égouttoir
- 1 vidage complet
- 1 mitigeur évier bec profilé orientable type JULY réf 16084-4-CP de chez JACOB DELAFON ou équivalent avec flexibles d'alimentation, 2 robinets d'arrêt droit à boisseau sphérique
- 1 meuble PVC sous évier type ACCOPLASS série CAROLINE avec 2 portes coulissantes, étagères, adaptation pour passage du socle béton existant conservé (ht 0.10)
- 1 joint d'étanchéité
- mise en place et fixation de l'ensemble
- toutes sujétions

LOCALISATION :

- cuisine

**4 WC BRIVE**

Ensemble WC JD comprenant :

- 1 cuvette WC BRIVE N°E1828
- 1 réservoir BRIVE complet avec mécanisme économiseur d'eau 3/6 litres N°E1537
- 1 robinet d'arrêt
- 1 abattant double type OLFA
- 1 pipe de raccordement à la chute
- coude orientable
- fixation et mise en place
- toutes sujétions

LOCALISATION :

- salle de bains RDC

**5 EQUIPEMENT DOUCHE**

Ensemble équipement de douche JACOD DELAFON comprenant :

- 1 mitigeur thermostatique mural STOMB avec raccords, économiseur d'eau, butée de sécurité à 38°C, blocage température maxi à 50°C, clapets anti-retour sur les alimentations, aérateur Cascade anti-calcaire réf. E71070
- 1 ensemble de douche JACOB DELAFON type BASIC 1 Réf. E14325 comprenant barre de douche métallique, flexible 1.75 m métallique double agrafage et douchette 2 jets anti-calcaire
- fixation et mise en place de l'ensemble
- toutes sujétions

LOCALISATION :

- douche RDC

**6 RECEVEUR DE DOUCHE EXTRA PLAT 80/80**

Ensemble receveur de douche extra-plat comprenant :

- 1 receveur 0.80\*0.80 ODEON de chez JACOB DELAFON réf.EO199 ou équivalent
- 1 vidage
- 1 mitigeur mural type JULY réf 16029-4-CP de chez JACOB DELAFON ou équivalent avec raccords et rosaces
- raccords
- 1 ensemble douche ECO avec douchette, barre de douche, support flexible de 1.75 m réf.E14320 ou équivalent
- joint d'étanchéité
- percement de la dalle pour encastrement du siphon
- fixation et mise en place de l'ensemble
- toutes sujétions

LOCALISATION :

- salle de bains étage

**7 SOCLE DE DOUCHE 80/80**

Réalisation d'un socle de douche en siporex de 0.10 ht compris coupes, chutes, habillage en faïence, mise en place et fixation de l'ensemble, toutes sujétions

LOCALISATION :

- salle de bains étage

**8 BRANCHEMENT MACHINE A LAVER**

Fourniture et pose d'ensemble branchement et raccordement pour machine à laver comprenant :

- robinet d'arrêt chromé
- 1 siphon PVC
- mise en place et fixation
- toutes sujétions

LOCALISATION :

- cuisine

**9 BARRE DE RELEVEMENT**

Barre de relèvement en aluminium époxy blanc type PELLET réf 049140 pour une longueur de 40 compris mise en place et fixation, toutes sujétions

LOCALISATION :

- salle de bains RDC

**10 RACCORDEMENT APPAREILS**

Raccordement des appareils comprenant :

- alimentation EF-ECS en tube cuivre 14/16 baignoire, 10/12 lavabo, 10/12 MAL et 12/14 évier depuis alimentation existante, compris raccords sudo, soudures, colliers
- évacuation en tuyaux PVC O 30 pour lavabos, O 40 pour éviers, baignoires, MAL compris raccords, colliers jusqu'aux chutes existantes pour baignoire, lavabo, évier et wc
- accessoires divers
- percement de trous compris raccord
- toutes sujétions

LOCALISATION :

- l'ensemble des appareils

**11 PERCEMENTS**

Percements de planchers, murs, cloisons compris rebouchage et raccord soigné

Date, cachet et signature de l'entreprise.

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaires	Montant
	<b><u>LOT N°5 - PLOMBERIE / SANITAIRES</u></b>			-	-
1	DEPOSE DIVERSES	U	2.000		
2	LAVABO BRIVE DE 60/48	U	2.000		
3	EVIER CERAMIQUE 120/60	U	1.000		
4	WC BRIVE	U	1.000		
5	EQUIPEMENT DOUCHE	U	1.000		
6	RECEVEUR DE DOUCHE EXTRA PLAT 80/80	U	1.000		
7	SOCLE DE DOUCHE 80/80	U	1.000		
8	BRANCHEMENT MACHINE A LAVER	U	1.000		
9	BARRE DE RELEVEMENT	U	1.000		
10	RACCORDEMENT APPAREILS	U	1.000		
11	PERCEMENTS	VT	1.000		

TOTAL HORS-TAXES

T.V.A. 19.60 %

TOTAL T.T.C.

*Date, cachet et signature de l'entreprise.*